
direction des travaux

service d'urbanisme

service d'architecture

certifié ISO 9001:2000

L a u s a n n e

CONCOURS INTERNATIONAL POUR LA CREATION D'UNE ŒUVRE D'ART EN HOMMAGE A MAURICE BEJART

Programme du concours

2^{ème} tour – complément au règlement du 1^{er} tour



Organisateur de la procédure et maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1003 Lausanne

| TABLE DES MATIERES | Pages |
|--|--------------|
| 1. Introduction | 1 |
| 2. Informations complémentaires | 1 |
| 3. Participants | 1 |
| 4. Planning et présentation des projets | 2 |
| 5. Questions et réponses | 2 |
| 6. Forme et délai de livraison des documents | 2 |

1. Introduction

Suite à l'examen des 41 projets présentés lors du 1er tour de sélection, le jury a jugé utile de donner, au chapitre 2, des informations complémentaires à l'intention des artistes invités à participer au 2ème tour.

Le 2ème tour du concours ne se déroulant pas sous le couvert de l'anonymat, le chapitre 3 annonce les noms des artistes sélectionnés au 1er tour et des artistes invités par le jury.

Enfin, le règlement du 1er tour est complété sur le planning et la présentation de projets, sur les questions et réponses ainsi que sur la forme et le délai de livraison des documents.

2. Informations complémentaires

Ces informations complémentaires concernent le périmètre d'intervention et les attentes du jury pour la présentation des projets par les candidats.

Le périmètre d'intervention figurant sur les plans a été défini principalement pour ne pas entrer en conflit visuel avec la signalétique et les informations aux usagers, ainsi que pour protéger l'œuvre des actes de vandalisme en la rendant difficilement accessible. Selon le concept proposé, ce périmètre peut être élargi, pour autant que des dispositifs de protection efficaces soient mis en œuvre.

Enfin, si des techniques innovantes sont proposées, des prototypes ou des exemples de réalisation devront en démontrer la faisabilité.

3. Participants

Les quatre artistes sélectionnés à l'issue du 1^{er} tour de sélection sont :

- Madame Clelia Bettua, de Lausanne.
- Monsieur Serge Cantero, de Lausanne.
- Monsieur Daniel Frank, de Lausanne.
- Messieurs Pierre-André Gétaz et Bernard Garo, de Nyon.

Les quatre artistes invités par le jury au 2^{ème} tour sont :

- Madame Monique Frydman, de Paris.
- Madame Carmen Perrin, de Genève.
- Monsieur Felice Varini, de Paris.
- Monsieur Peter Welz, de Berlin.

4. Planning et présentation des projets

Déroulement du concours jusqu'au jugement du 2^{ème} tour :

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| - Questions 2ème tour | 9 janvier 2009 |
| - Réponses aux questions 2ème tour | 16 janvier 2009 |
| - Remise des projets | 19 février 2009 |
| - Jugement | 26 février 2009 |

La présentation des projets aura lieu le jeudi 26 février 2009. Le temps de présentation est fixé à 20 minutes. L'ordre de passage est le suivant :

| | |
|---|---------|
| 1. Madame Clelia Bettua | 08 h 00 |
| 2. Madame Carmen Perrin | 08 h 40 |
| 3. Monsieur Daniel Frank | 09 h 20 |
| 4. Monsieur Felice Varini | 10 h 30 |
| 5. Messieurs Pierre-André Gétaz et Bernard Garo | 11 h 10 |
| 6. Monsieur Serge Cantero | 11 h 50 |
| 7. Madame Monique Frydmann | 14 h 00 |
| 8. Monsieur Peter Welz | 14 h 40 |

5. Questions et réponses

Les éventuelles questions au jury pour ce 2ème tour devront parvenir par courrier, fax ou courriel à l'adresse du concours jusqu'au

vendredi 9 janvier 2009 au plus tard.

Dans toute la mesure du possible, il y sera répondu d'ici le 16 janvier 2009. Les questions et les réponses seront listées et adressées à tous les concurrents.

6. Forme et délai de livraison des documents

Tous les documents du 2ème tour, dont la forme de présentation est libre, parviendront non pliés, jusqu'au

**jeudi 19 février 2009 à 16 h 30,
le timbre postal faisant foi.**

à l'adresse suivante :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Case postale 5354
Rue du Port-Franc 18
CH - 1002 Lausanne

Ils porteront la mention "**Concours en hommage à Maurice Béjart**".
